

Infirmier diplômé d'État (IDE) en structures médico-sociales

L'infirmier, qu'il exerce en établissement ou au sein d'un service de soins à domicile (SSIAD), évolue au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il est le maillon essentiel de l'équipe soignante et agit sur prescription du médecin. Il a pour mission de prodiguer des soins aux personnes, de veiller à leur confort et leur bien-être en vue de maintenir ou d'améliorer leur état de santé. Il appartient à la catégorie des professionnels de santé et intervient dans le cadre d'un [référentiel de compétences réglementaire](#).

Le métier d'infirmier diplômé d'État c'est :

- Elaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, dans le cadre de son domaine de compétence
- Analyser et évaluer la situation clinique de la personne âgée ou handicapée dans le cadre de son domaine de compétence
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans le cadre de son domaine de compétence
- Analyser et synthétiser des informations permettant la prise en soin de la personne soignée et la continuité des soins
- Identifier et analyser des situations d'urgence spécifiques à son domaine de compétence et définir les actions à mener
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures / protocoles / modes opératoires / consignes relatives à son domaine de compétence
- Conduire un entretien d'aide
- Eduquer, conseiller la personne et son entourage dans le cadre du projet de soins personnalisés
- Evaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives
- Travailler éventuellement en horaires décalés, les week-ends, les jours fériés, de jour ou de nuit

Où exercer le métier

- En établissement d'hébergement pour personnes âgées ([EPHAD](#))
- Au domicile de personnes âgées ou malades ([SSIAD ou SPASAD](#))
- En établissements et services médicalisés pour personnes handicapées (en [maison d'accueil spécialisé](#), en [foyer d'accueil médicalisé](#), ou encore en [service d'accompagnement médicalisé pour adulte handicapé](#))

Quels sont les employeurs ?

- Les services médicalisés d'aide à domicile (SSIAD et SPASAD notamment) publics, privés non lucratifs ou commerciaux,
- Les EHPAD publics, privés non lucratifs ou commerciaux,
- Les établissements et services médicalisés pour personnes handicapées privés non lucratifs.

Les qualités pour devenir infirmier :

En parallèle de ses compétences médicales, l'infirmier doit faire preuve de qualités humaines et relationnelles, de rigueur, d'adaptabilité et de polyvalence et d'une grande résistance physique et psychologique.

Diplôme et formation

Pour exercer le métier d'infirmier il est obligatoire d'obtenir le diplôme d'État d'infirmier délivré par un **institut de formation en soins infirmiers (IFSI)**. Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, **3 IFSI proposent chaque année 250 places**.

La formation initiale se déroule en 3 ans.

L'admission se fait par un concours d'entrée pour les professionnels en formation continue ou via Parcoursup pour les néo-bacheliers et étudiants en réorientation.

Retrouvez les centres de formation [ICI](#)